

Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1342/2008 du Conseil du 18 décembre 2008 établissant un plan à long terme pour les stocks de cabillaud et les pêcheries exploitant ces stocks»

COM(2012) 21 final — 2012/0013 (COD)

(2012/C 181/40)

Le 13 mars 2012 et le 22 février 2012, respectivement, le Parlement européen et le Conseil ont décidé, conformément à l'article 43, paragraphe 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, de consulter le Comité économique et social européen sur la

«Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1342/2008 du Conseil du 18 décembre 2008 établissant un plan à long terme pour les stocks de cabillaud et les pêcheries exploitant ces stocks»

COM(2012) 21 final — 2012/0013 (COD).

Ayant estimé que le contenu de la proposition est satisfaisant, le Comité, lors de sa 479^e session plénière des 28 et 29 mars 2012 (séance du 28 mars 2012), a décidé, par 158 voix pour, 2 voix contre et 10 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 28 mars 2012.

Le président
du Comité économique et social européen
Staffan NILSSON
